

République Française  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
Arrondissement de Bonneville

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du mardi 09 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 12  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1  
Nombre de délégués votants : 13

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Stéphane VALLI, Bruno FOREL, Colette BOEX, Mélanie LECOURT, Aline WATT CHEVALLIER, Laurent FAVRE, Jean-Pierre MERMIN, Christelle ITNAC, René CARME.

**Délégués suppléants :**

Nadège SAPORITO, Danielle ANDREOLI GRILLET, Claude SERVOZ.

**Déléguée ayant donné pouvoir :**

Silvia IUNCKER-GOMEZ.

**Délégués excusés :**

Boris AVOUAC, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Sonia PAUZE, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON.

Madame Aline WATT CHEVALLIER est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : PROXI VELO - CONVENTION SM4CC – BONNEVILLE RELATIVE AUX  
MODALITES DE GESTION DES CONSIGNES A VELOS**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Syndical que la convention a pour objet de définir les rôles de chacun des partenaires signataires permettant d'assurer une bonne gestion des trois consignes à vélos de Bonneville.

Il rappelle que dans le cadre de l'aménagement du pôle multimodal de Bonneville, la Commune et la CCFG, en coordination avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et la SNCF, ont décidé de l'implantation d'une consigne à vélos collective dans le but de favoriser l'intermodalité et ce afin de favoriser la mobilité douce. Cette consigne à vélos a une capacité de 24 places, qui sont sécurisées et réservées via un droit d'accès.

En parallèle, la Commune de Bonneville, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur du stationnement cyclable piloté par le SM4CC, a acquis deux autres consignes à vélo de 18 places chacune. Ces consignes sont situées :

-Au P+R Queue de Borne – 295 avenue Mozart 74130 BONNEVILLE

-Au P+R de l'échangeur Bonneville Est de l'ATMB – A40 sortie n°17


**N°2024-07-09/16**

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le périmètre des Communautés de communes Faucigny Glières, Pays Rochois, Arve et Salève et 4 Rivières, le SM4CC assurera la gestion et la commercialisation des abonnements de la consigne auprès des usagers. Le SM4CC propose depuis 2024 un service d'abonnement sur diwio.com, selon une grille tarifaire votée par le conseil syndical.

La convention détermine les missions qui incombent au SM4CC, et précise les missions de la Ville de Bonneville. Elle ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière entre les collectivités signataires, chacune s'engageant à assumer les dépenses nécessaires aux rôles qui lui incombent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- Approuve la convention 2024-2027 entre le SM4CC et la Ville de Bonneville, relative à l'exploitation et à la commercialisation des abonnements des consignes à vélos situées sur la commune de Bonneville. Cette convention est jointe à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Stéphane VALLI	La Secrétaire de séance Aline WATT CHEVALLIER
 D.G.S.	